Centre communal d'action sociale
Ville de Saint-André-de-Sangonis

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2026

Ouverture de la séance : 17 H 30

Etaient présents : Alexandre MONACO, Lydia BRAILLY, Virginie ROURE, Cécilia LLOR, Marie-Laure DAIGNIERES, Yannick VERNIERES, Annie BLANES, Dany ROUSSEL, Claire LAURENS-CAVALIÉ, Edwige GENIEYS.

Membre(s) absent(s) : Laurent DOCON.

Secrétaire : Clélia LADET.

Le conseil d'administration désigne Clélia LADET, directrice du CCAS comme secrétaire de séance.

Le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2026 à l'unanimité.

Monsieur le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant un secours d'urgence à l'association des maires de l'Aude suite à la tornade qui a frappé la commune de Pomas.
Yannick VERNIERES demande s'il est prévu de délibérer sur un secours d'urgence suite aux inondations qui ont touchées le Népal.
Monsieur le Président indique que ce n'est pas prévu, car le budget ne le permet pas. Il préfère conserver une petite enveloppe au cas où d'autres événements se produiraient d'ici la fin de l'année en France (exemple : épisodes cévenols).
Yannick VERNIERES précise qu'il serait opportun d'anticiper cette augmentation de catastrophes naturelles en prévoyant un budget plus important. Cela permettrait de ne pas faire de différence entre les différentes catastrophes.
Monsieur le Président en prend note et propose d'étudier cette augmentation de budget l'année prochaine.
Le conseil d'administration adopte à l'unanimité l'ajout de cette délibération.

►2026-09-09/01 : Secours d'urgence Association des Maires de France

Monsieur le Président expose :
Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.
Face à ce drame, l'AMF (Association des Maires de France), en partenariat avec La Protection civile, a appelé les communes à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.
En conséquence, Monsieur le Président propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500€ à l'AMF en soutien et solidarité aux communes impactées par cette catastrophe.
En réponse à la demande d'informations faite par mail par Marie-Laure DAIGNIERES, Monsieur le Président indique que le même secours d'urgence (du même montant : 500€) sera soumis à délibération lors du prochain conseil municipal.

CCAS – Cours de la place – 34 725 Saint André de Sangonis – Tél. 04 67 57 04 60

Le Conseil d'administration, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- Décide d'accorder une subvention de 500€ à l'association des maires de France
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026, compte 65 133.

►2026-09-09/02 : Secours d'urgence Association des Maires de l'Aude

Monsieur le Président expose :
Le lundi 24 août, une tornade d'une intensité exceptionnelle a balayé la commune de Pomas, impactant lourdement 300 habitations et causant plusieurs dizaines de blessés.
Face à cette catastrophe, l'Association des maires de l'Aude (AMA) exprime, avec le soutien de l'Association des maires de France (AMF), toute sa solidarité envers les pomasiens et pomasiennes touchés de plein fouet.
Afin de faciliter la remise en état des équipements publics endommagés et la reconstruction des services essentiels de proximité, un fonds de solidarité a été activé pour recueillir les dons.
En conséquence, Monsieur le Président propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500€ à l'AMA en soutien et solidarité à la commune de Pomas impactée par cette catastrophe.

Monsieur le Président ajoute que, déduction faite de ces deux secours d'urgence, il ne restera que 500€ sur la ligne budgétaire destinée aux secours.
Yannick VERNIERES soumet l'idée d'abonder le budget du CCAS par une subvention supplémentaire du budget communal.
Monsieur le Président dit qu'il va se renseigner.

Le Conseil d'administration, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ;

- Décide d'accorder une subvention de 500€ à l'association des maires de l'Aude
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026, compte 65 133.

►Questions diverses

En réponse aux questions posées par mail par Marie-Laure DAIGNIERES, Lydia BRAILLY expose :

- <u>Bilan canicule</u>

34 foyers inscrits (dont 5 couples) soit 40 personnes.
3 personnes sorties du listing (2 décès, 1 qui ne souhaite plus être inscrite).
5 inscriptions dans le courant de l'été.
Parmi les foyers inscrits au registre, seulement 2 n'ont pas de climatisation.
Une intervention à domicile début juillet pour apporter de la nourriture à une personne âgée. Et une autre courant août car le beau-frère avait contacté l'astreinte.
Environ 60% des foyers demandent à ne pas être rappelés tout au long d'une même période de canicule. Les catégories de personnes pouvant s'inscrire sur le listing sont :

- les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;
- les personnes handicapées.

Les personnes en situation d'errance connues par le CCAS font l'objet d'une vigilance particulière : mise à disposition de points d'eau afin qu'elles puissent s'hydrater, ouverture de lieux d'accueil

climatisés et proposition de prendre une douche (via le bungalow douche mis à disposition par le CCAS au Secours Populaire).
Aucune action spécifique en place pour les jeunes enfants.

Marie-Laure DAIGNIERES demande s'il y a eu des cas d'enfants ou de nourrissons en difficultés.
Lydia BRAILLY répond que non.
Yannick VERNIERES demande si le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) a été activé.
Lydia BRAILLY répond que oui, le PCS a été activé à chaque alerte canicule.
Yannick VERNIERES demande s'il y a eu des interventions particulières lors de ces déclenchements de PCS.
Lydia BRAILLY répond que non.
Claire LAURENS-CAVALIÉ demande si des salles rafraîchies sont proposées.
Lydia BRAILLY répond que oui mais que personne n'est venu.
Monsieur le Président confirme et indique que les maires des autres communes font le même constat : personne ne se déplace dans les salles rafraîchies qui leur sont proposées.

- Mutuelle communale pour tous

Le travail est en cours, en relation avec les communes qui proposent déjà ce dispositif.
Virginie ROURE ajoute que le projet est à l'étude et qu'une comparaison avec l'existant devra être faite afin de vérifier l'intérêt de la mise en place de cette mutuelle.

- Logement d'urgence

Un travail préalable d'état des lieux des bâtiments communaux était nécessaire. Le choix du lieu est en cours de définition, puis viendront les travaux pour mettre en conformité.
Edwige GENIEYS demande si le contrat avec l'hôtel de Clermont l'Hérault est toujours actif.
Lydia BRAILLY répond que non mais qu'il faudrait voir avec l'hôtel de Saint André ou le camping.
Yannick VERNIERES alerte sur l'importance d'obtenir avant tout la mise en conformité du camping.

- Jardin partagé

Le redécoupage des parcelles est en cours de travail avec Annie BLANES, présidente de l'association du Jardin Partagé. Les nouveaux contrats seront signés début 2027. Ce travail est régulièrement fait en collaboration avec Annie BLANES et avec le soutien des services techniques, mais il est régulièrement saccagé par certains jardiniers peu scrupuleux qui se permettent de modifier sans aucun accord préalable les limites des parcelles.
Marie-Laure DAIGNIERES dit qu'aucune assemblée générale de l'association du Jardin Partagé n'a été faite depuis 2019. Elle demande à ce que la règlementation soit respectée et qu'une AG annuelle soit proposée.
Annie BLANES explique qu'elle propose régulièrement des réunions avec tous les jardiniers mais qu'il est très difficile de les mobiliser et que personne ne veut de la présidence de l'association.
Marie-Laure DAIGNIERES demande qui siège au bureau de l'association.
Annie BLANES répond qu'il s'agit de Sophie SEHAN en secrétaire et Aurélie POINGT en trésorière.

La séance est levée à 18h.

Fait à Saint André de Sangonis, le 15 septembre 2026

La secrétaire de séance
Clélia LADET

Le Président
Alexandre MONACO

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE St-ANDRE de-SANGONIS 34725